

## Vue d'ensemble des taxes et des conditions de la carte myOne\*

émise sous le nom des partenaires Manor, JUMBO et autres partenaires.

Liste des autres partenaires myOne et points d'acceptations sur [www.myone.ch](http://www.myone.ch).

Cotisation annuelle carte principale	CHF 0.-
Cotisation annuelle carte(s) supplémentaire(s)	CHF 0.-
Intérêt annuel lors de règlements partiels (option revolving) et lors de retard	12% p. a.
Début du calcul des intérêts	à partir de la date de la facture
Frais de rappel	CHF 25.- chacun
Retrait d'espèces à un Bancomat	3.5% du montant retiré (min. CHF 5.- par retrait)
Règlement en espèces au guichet de la Poste	CHF 2.10
Carte de remplacement (perte, vol, carte défectueuse)	CHF 10.-
Nouveau code NIP, nouvelle ID-Internet	CHF 5.-
Recherche d'adresse et de paiement, recouvrement impayé par LSV/DD	CHF 20.-
Copie supplémentaire de la facture mensuelle (antérieure à 12 mois)	CHF 22.-

Les frais de recouvrement sont accessible sur [www.myone.ch/conditions-generales](http://www.myone.ch/conditions-generales).

\* Sous réserve de modifications. Voir également à ce sujet le chiffre 11 des CGC carte myOne.

*L'octroi d'un crédit est interdit lorsque qu'il entraîne le surendettement de la consommatrice ou du consommateur.*

Etat: 1<sup>er</sup> octobre 2018